



Assemblée générale

Distr. générale
27 novembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 144 de l'ordre du jour

Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux

Premier rapport sur l'exécution du budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux pour l'exercice 2012-2013

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, qui constitue le premier rapport sur l'exécution du budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux pour l'exercice 2012-2013, est soumis en application de la résolution 66/240 A de l'Assemblée générale.

Comme indiqué à la section II du présent rapport, le montant total des prévisions révisées, qui s'élève à 54 756 700 dollars (montant brut), tient compte des dépenses relatives aux postes constatées en 2012 et des projections révisées, soit une augmentation de 4,6 millions de dollars, déduction faite des contributions du personnel, par rapport au crédit initialement ouvert pour l'exercice 2012-2013.

En ce qui concerne le budget ordinaire, il est rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution 66/246, a décidé de renvoyer au stade de l'examen du premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013 la question de l'actualisation des coûts liés aux postes en fonction des projections relatives à l'inflation et aux taux de change, afin que les crédits ouverts au titre des postes reposent sur les dépenses constatées. Par conséquent, les coûts liés aux postes présentés dans l'annexe à la résolution 66/240 A ne sont pas actualisés. Ainsi, la section III du présent rapport indique que le montant total des prévisions révisées s'élève à 53 676 500 dollars (montant brut), compte tenu des dépenses relatives aux postes constatées en 2012 sans actualisation des taux d'inflation et de change, ce qui représente une augmentation de 3,8 millions de dollars, déduction faite des contributions du personnel, par rapport au crédit initialement ouvert pour l'exercice biennal 2012-2013.



La section IV du présent rapport expose les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre.

I. Introduction

1. L'objectif principal du premier rapport sur l'exécution du budget est de recenser les ajustements requis du fait des variations des taux d'inflation et de change ainsi que des coûts standard et des taux de vacance de postes retenus pour le calcul du crédit initialement ouvert. Les variations tiennent compte des dépenses relatives aux postes constatées en 2012 et des projections révisées.

2. L'augmentation nette des ressources du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, qui s'élève à 4 583 600 dollars, est imputable aux ajustements techniques indiqués dans les tableaux 2 et 3, qui sont présentés par composante et par facteur principal de variation dans le tableau 2 et par objet de dépense et par facteur principal de variation dans le tableau 3.

3. Les variations des paramètres utilisés pour déterminer le montant du crédit initialement ouvert sont expliquées à la section II. Les hypothèses budgétaires retenues pour calculer le montant du crédit initialement ouvert pour l'exercice biennal 2012-2013 ainsi que les taux proposés dans le présent rapport sont présentés dans l'annexe.

4. La section III du présent rapport indique que des ressources additionnelles d'un montant net de 3 760 500 sont nécessaires, compte tenu des dépenses relatives aux postes constatées en 2012 sans actualisation des taux de change et d'inflation, en application de la résolution 66/240 A de l'Assemblée générale.

5. Les prévisions révisées sont récapitulées dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1

État récapitulatif des prévisions révisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux</i>	<i>Crédit initialement ouvert^a</i>	<i>Prévisions révisées en fonction des dépenses relatives aux postes constatées et des projections révisées</i>			<i>Prévisions révisées en fonction des dépenses relatives aux postes constatées</i>		
		<i>Augmentation par rapport au crédit initialement ouvert</i>		<i>Montant</i>	<i>Augmentation par rapport au crédit initialement ouvert</i>		<i>Montant</i>
		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>	
Dépenses (montant brut)	49 771,7	4 985,0	10,0	54 756,7	3 904,8	7,8	53 676,5
Recettes	2 446,6	401,4	16,4	2 848,0	144,3	5,9	2 590,9
Total (montant brut)	47 325,1	4 583,6	9,7	51 908,7	3 760,5	7,9	51 085,6

^a Approuvé dans la résolution 66/240 A.

II. Prévisions révisées en fonction des dépenses relatives aux postes constatées et des projections révisées

6. Les ajustements découlant des principaux facteurs de variation, conformément aux procédures et principes budgétaires en vigueur, sont présentés dans les tableaux 2 et 3 ci-après.

Tableau 2
État récapitulatif des prévisions de dépenses et de recettes, par composante et par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	Crédit ouvert pour 2012-2013 ^a	Ajustements prévus				Total	Prévisions révisées en fonction des dépenses relatives aux postes constatées et des projections révisées
		Taux de change	Inflation	Coûts standard	Taux de vacance de postes		
A. Chambres	3 647,2	205,3	150,5	–	–	355,8	4 003,0
B. Bureau du Procureur	6 814,8	(107,1)	793,8	(7,3)	37,8	717,2	7 532,0
C. Greffe	35 923,1	1 136,0	2 420,3	(32,0)	30,5	3 554,8	39 477,9
D. Gestion des dossiers et archives	3 386,6	(249,9)	496,3	58,2	52,6	357,2	3 743,8
Total (brut)	49 771,7	984,3	3 860,9	18,9	120,9	4 985,0	54 756,7
Recette							
Contributions du personnel	2 446,6	(138,5)	518,9	11,4	9,6	401,4	2 848,0
Total (net)	47 325,1	1 122,8	3 342,0	7,5	111,3	4 583,6	51 908,7

^a Approuvé dans la résolution 66/240 A.

Tableau 3
État récapitulatif des prévisions de dépenses, par objet de dépense et par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Crédit ouvert pour 2012-2013 ^a	Ajustements prévus				Total	Prévisions révisées en fonction des dépenses relatives aux postes constatées et des projections révisées
		Taux de change	Inflation	Coûts standard	Taux de vacance de postes		
Postes	9 403,5	(904,3)	1 830,9	7,5	111,3	1 045,4	10 448,9
Autres dépenses de personnel	18 768,9	1 101,5	808,7	–	–	1 910,2	20 679,1
Émoluments des non-fonctionnaires	3 335,8	205,3	150,7	–	–	356,0	3 691,8
Consultants et experts	140,3	8,7	6,2	–	–	14,9	155,2
Frais de voyage des représentants	311,4	–	(0,2)	–	–	(0,2)	311,2
Frais de voyage	2 339,1	–	(1,0)	–	–	(1,0)	2 338,1
Services contractuels	4 187,4	249,4	185,8	–	–	435,2	4 622,6
Frais généraux de fonctionnement	3 663,5	157,4	137,4	–	–	294,8	3 958,3
Fournitures et accessoires	483,9	29,8	21,9	–	–	51,7	535,6
Mobilier et matériel	1 079,0	66,5	48,6	–	–	115,1	1 194,1
Aménagement des locaux	3 385,3	208,5	153,0	–	–	361,5	3 746,8
Subventions et contributions	227,0	–	–	–	–	–	227,0

Objet de dépense	Crédit ouvert pour 2012-2013 ^a	Ajustements prévus				Total	Prévisions révisées en fonction des dépenses relatives aux postes constatées et des projections révisées
		Taux de change	Inflation	Coûts standard	Taux de vacance de postes		
Contributions du personnel	2 446,6	(138,5)	518,9	11,4	9,6	401,4	2 848,0
Total (brut)	49 771,7	984,3	3 860,9	18,9	120,9	4 985,0	54 756,7
Recettes							
Contributions du personnel	2 446,6	(138,5)	518,9	11,4	9,6	401,4	2 848,0
Total (net)	47 325,1	1 122,8	3 342,0	7,5	111,3	4 583,6	51 908,7

^a Approuvé dans la résolution 66/240 A.

7. Il est rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution 66/240 A, a décidé de renvoyer au stade de l'examen du premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013 la question de l'actualisation des coûts liés aux postes en fonction des projections relatives à l'inflation et aux taux de change, afin que les crédits ouverts au titre des postes reposent sur les dépenses constatées. Les taux de change et d'inflation dont il est tenu compte pour le calcul du crédit initialement ouvert pour l'exercice 2012-2013 sont donc les mêmes que ceux qui entrent dans le calcul du montant révisé des crédits ouverts de l'exercice 2010-2011. Dans la présente section, le montant des ajustements au titre des dépenses relatives aux postes est donc calculé en fonction des dépenses constatées dans l'année et des projections révisées par rapport à celles qui ont été approuvées pour le calcul du montant révisé du crédit ouvert de l'exercice 2010-2011.

8. En ce qui concerne les dépenses autres que les postes, les ajustements sont calculés en fonction des dépenses constatées pendant l'année et des projections révisées par rapport à celles qui sont utilisées pour le calcul du montant du crédit initialement ouvert pour l'exercice 2012-2013.

A. Taux de change

(Augmentation : 984 300 dollars)

9. Pour la réévaluation des coûts, on peut se fonder soit sur la moyenne des taux de change opérationnels appliqués depuis le début de l'exercice biennal (méthode de la moyenne), soit sur le taux de change en vigueur au moment de la réévaluation (taux de change le plus récent). On se souviendra que, dans son rapport sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 (A/51/5 (Vol. I), chap. II, par. 110), le Comité des commissaires aux comptes avait recommandé qu'aux fins de l'établissement du budget, les prévisions concernant les taux de change opérationnels soient fondées sur une moyenne plutôt que sur le dernier taux de change disponible. Le Secrétaire général avait indiqué qu'il n'était pas souhaitable de déterminer à l'avance s'il fallait utiliser la méthode consistant à établir une moyenne ou celle consistant à se fonder sur le dernier taux de change mensuel connu pour la formulation du budget et la réévaluation des coûts, et qu'il faudrait en décider au moment de chaque réévaluation. Cette conclusion a été communiquée à l'Assemblée générale et

approuvée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/51/7/Add.1 à 9 et A/51/7/Add.6, par. 5), lequel a préconisé que le Secrétaire général utilise les taux de change qui permettraient l'estimation la plus basse.

10. Dans le présent rapport, on a utilisé les taux de change effectivement pratiqués pour les opérations de l'ONU de janvier à octobre 2012 et le taux appliqué en octobre pour les opérations à réaliser en novembre et décembre 2012. Pour 2013, les taux de change opérationnels moyens enregistrés jusqu'à présent au cours de l'exercice biennal (méthode de la moyenne) ont été appliqués à l'euro et au shilling tanzanien, afin d'aboutir à la prévision la plus basse pour les ressources nécessaires, comme le veut la méthode en vigueur. L'augmentation de 984 300 dollars s'explique essentiellement par la montée, en 2012, du shilling tanzanien par rapport au taux utilisé pour le calcul des ressources nécessaires au titre des objets de dépense autres que les postes (voir fig. I et II ci-après). Les ajustements qui seront nécessaires pour tenir compte des taux de change constatés en 2013 seront indiqués dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013.

Figure I
Évolution de l'euro par rapport au dollar des États-Unis (2012)

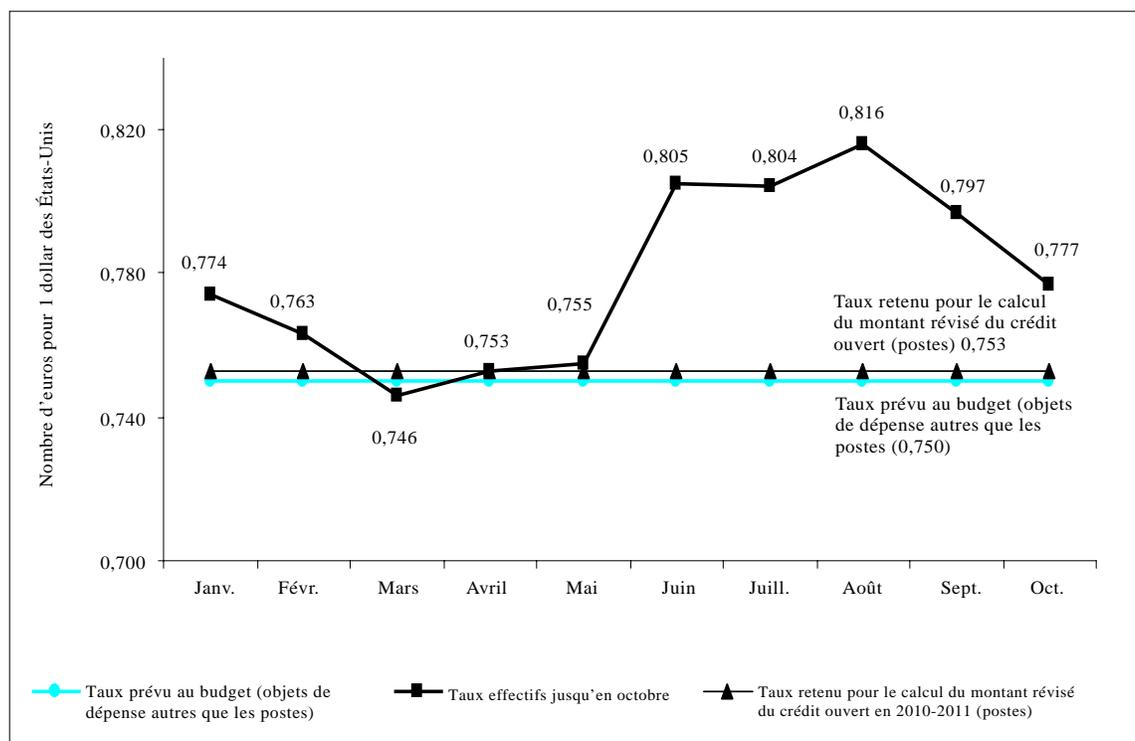
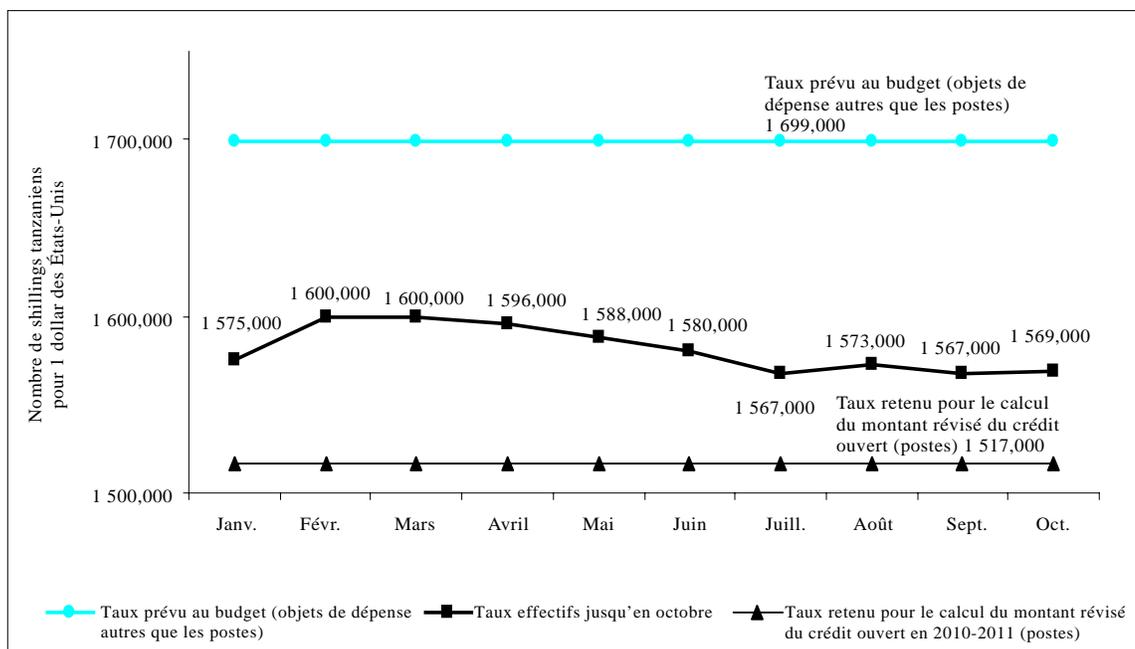


Figure II
Évolution du shilling tanzanien par rapport au dollar des États-Unis (2012)



B. Modification des hypothèses concernant l'inflation

(Augmentation : 3 860 900 dollars)

11. Les taux d'inflation prévus appliqués à tous les objets de dépense relatifs aux activités menées à Arusha (République-Unie de Tanzanie) et La Haye (Pays-Bas) ont été révisés en fonction des éléments suivants : a) pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur, les coefficients d'ajustement promulgués par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) pour la période de janvier à octobre 2012, et les projections basées sur les données de la CFPI; b) pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, le remplacement des ajustements au titre du coût de la vie prévus au budget par les ajustements effectifs constatés; et c) pour les objets de dépense autres que les postes, les données les plus récentes sur les indices des prix à la consommation, tirées du magazine *The Economist*.

12. L'augmentation tient à des ajustements à la hausse au titre du coût de la vie pour les postes des services généraux et des catégories apparentées, au titre du coefficient d'ajustement pour les postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, et au titre des objets de dépense autres que les postes.

C. Ajustement des coûts standard

(Augmentation : 18 900 dollars)

13. L'augmentation de 18 900 dollars est l'effet net de l'ajustement des coûts salariaux standard, des dépenses communes de personnel et des taux de contribution du personnel. La révision de 2012 des coûts salariaux standard est fondée sur les états de paie moyens effectifs constatés depuis le début de l'exercice, par catégorie et par classe, dans chacun des lieux d'affectation. Aux fins de l'établissement du présent rapport, les données salariales mensuelles relevées à Arusha et La Haye pour les mois de janvier à septembre 2012 ont été analysés par catégorie et par classe, et comparées aux montants retenus pour le calcul du montant initial des crédits à ouvrir. Les projections pour 2013 sont fondées sur les tendances observées en 2012.

14. Les dépenses communes de personnel sont budgétisées en pourcentage des traitements nets, pour chaque lieu d'affectation. Elles comprennent les indemnités et prestations et les dépenses liées à la nomination, à la mutation et à la cessation de service des fonctionnaires. Les ajustements apportés sont fondés sur l'analyse des dépenses communes de personnel effectives enregistrées dans tous les lieux d'affectation au cours de l'exercice biennal 2010-2011 et sur l'évolution constatée de janvier à septembre 2012 par rapport aux montants retenus pour le calcul du montant initial des crédits à ouvrir.

D. Taux de vacance de postes

(Augmentation : 120 900 dollars)

15. L'augmentation de 120 900 dollars tient aux ajustements apportés aux taux de vacance de postes en 2012-2013 compte tenu des données enregistrées à ce jour, comme indiqué dans l'annexe.

III. Prévisions révisées en fonction des dépenses relatives aux postes constatées

16. La section II présente les ajustements opérés en fonction des variations des paramètres utilisés pour le calcul des coûts, compte tenu des dépenses relatives aux postes effectivement engagées en 2012 et des projections révisées pour l'exercice 2012-2013. En conséquence, les prévisions révisées en fonction des dépenses relatives aux postes constatées et des projections révisées s'élèvent à 54 756 700 dollars, comme indiqué dans le tableau 4, et seront prises en compte pour l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015.

17. Conformément à la résolution 66/240 A de l'Assemblée générale, les prévisions ont été révisées en fonction des dépenses relatives aux postes constatées en 2012, étant entendu que l'actualisation des coûts liés aux postes en fonction des projections révisées est reportée. Par conséquent, le montant des prévisions révisées s'élève à 53 676 500 dollars. Les ajustements découlant des chiffres effectifs de l'exercice seront indiqués dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013.

18. Ainsi, le montant des ressources nécessaires en 2012 au titre des postes, qui s'élève à 4 474 200 dollars, tient compte des dépenses constatées de janvier à septembre et calculées par extrapolation pour octobre à décembre. Il convient de noter que ce montant ne tient pas compte des projections de la CFPI concernant les ajustements de postes d'ici à la fin de l'année. Pour 2013, le montant des ressources nécessaires au titre des postes, qui s'élève à 7 742 500 dollars, n'a pas encore été actualisé et est donc égal au montant des crédits initialement ouverts. L'actualisation des coûts liés aux objets de dépense autres que les postes est effectuée conformément à la pratique en vigueur, décrite à la section II du présent rapport.

Tableau 4

Prévisions révisées en fonction des dépenses relatives aux postes constatées par rapport au montant du crédit initialement ouvert

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédit initialement ouvert^a</i>	<i>Prévisions révisées en fonction des dépenses relatives aux postes constatées</i>	<i>Augmentation par rapport au crédit initialement ouvert</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Total (brut)	49 771,7	53 676,5	3 904,8	7,8
Total (net)	47 325,1	51 085,6	3 760,5	7,9

Tableau 5
Prévisions révisées pour l'exercice biennal 2012-2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objets de dépense</i>	<i>Prévisions révisées en fonction des dépenses relatives aux postes constatées et des projections révisées</i>			<i>Prévisions révisées en fonction des dépenses relatives aux postes constatées</i>			<i>Variation</i>		
	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2012-2013^a</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2012-2013</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2012-2013</i>
Postes (y compris contributions du personnel)	4 481,8	8 815,1	13 296,9	4 474,2 ^b	7 742,5 ^c	12 216,7	(7,6)	(1 072,6)	(1 080,2) ^d
Autres objets de dépense	20 036,5	21 423,3	41 459,8	20 036,5	21 423,3	41 459,8	–	–	–
Total (brut)	24 518,3	30 238,4	54 756,7	24 510,7	29 165,8	53 676,5	(7,6)	(1 072,6)	(1 080,2)
Recettes									
Contributions du personnel									
Total (net)			2 848,0			2 590,9			(257,1)

^a Servira à l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

^b Compte tenu des dépenses constatées de janvier à septembre et calculées par extrapolation pour octobre à décembre.

^c Montant égal au montant du crédit initialement ouvert.

^d Montant non actualisé.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

19. L'Assemblée générale est priée de prendre note du montant révisé des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2012-2013 et du montant qui servira à l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015, comme indiqué dans le tableau 5.

20. L'Assemblée générale est également priée de se prononcer, conformément à sa résolution 66/240 A, sur les prévisions révisées présentées dans le tableau 4.

Annexe

**Mécanisme international appelé à exercer les fonctions
résiduelles des tribunaux pénaux : hypothèses budgétaires
pour l'exercice 2012-2013**

Paramètres budgétaires	La Haye				Arusha			
	Crédit initialement ouvert		Présent rapport		Crédit initialement ouvert		Présent rapport	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Taux de change ^a	0,750 ^b	0,750 ^b	0,779	0,779	1 699,000 ^b	1 699,000 ^b	1 579,417	1 579,417
Inflation (pourcentage)	2,0	1,8	2,6	2,0	12,0	7,6	15,3	7,6
Coefficient d'ajustement (pourcentage)	53,53 ^c	56,13 ^c	49,58	52,10	50,58 ^c	58,27 ^c	50,37	55,58
Dépenses communes de personnel (pourcentage)	35,08	35,08	38,54	38,54	68,82	68,62	64,30	64,30
Pourcentage de postes existants vacants								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	9,50	9,50	8,80	8,80	15,10	15,10	15,70	15,70
Agents des services généraux et des catégories apparentées	7,90	7,90	0,20	0,20	8,90	8,90	4,60	4,60
Pourcentage de nouveaux postes vacants								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	50,00	50,00	50,00	50,00	15,10	15,10	15,70	15,70
Agents des services généraux et des catégories apparentées	40,00	40,00	40,00	40,00	8,90	8,90	4,60	4,60

^a La Haye : euro contre dollar des États-Unis; Arusha : shilling tanzanien contre dollar des États-Unis.

^b Taux retenu pour les objets de dépense autres que les postes; le taux applicable aux postes est le taux retenu pour le calcul du montant révisé des crédits nécessaires, soit, pour La Haye, 0,753 pour 2012 et 2013, et, pour Arusha, 1 438,833 pour 2012 et 1 517,000 pour 2013.

^c Taux non actualisé (conformément à la résolution 66/240 A); le taux approuvé pour le calcul du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2010-2011 s'élève, pour La Haye, à 50,73 pour 2012 et 52,00 pour 2013, et, pour Arusha, à 40,80 pour 2012 et 39,93 pour 2013.